

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DIZAUTO

PREAMBULE

DIZAUTO est une plateforme destinée à l'achat et la vente de véhicules automobiles.

DIZAUTO assure l'intermédiation entre les Utilisateurs, assure (selon le choix de l'Utilisateur) l'enlèvement et la livraison du véhicule en vente et assiste les Utilisateurs dans la préparation des formalités de cession du véhicule mis en vente, aux termes et conditions définis par les présentes.

DIZAUTO est une société commerciale immatriculée sous le numéro

XXX ayant la forme d'une EURL, son siège social est situé ADRESSE. Le numéro de TVA intracommunautaire de DIZAUTO est XXX.

Les présentes conditions générales de prestations ont pour objet de définir les relations entre

DIZAUTO, et les Utilisateurs du site www.Dizauto.com qui souhaiteraient bénéficier des services fournis par DIZAUTO, décrits ci-après (ci-après « le Site »).

En qualité d'intermédiaire, il est expressément indiqué que DIZAUTO ne devient, à aucun moment, propriétaire du véhicule, la vente intervenant uniquement entre le vendeur (ci- après « l'Utilisateur-Vendeur ») et l'acheteur (ci-après « l'UtilisateurAcheteur »).

DEFINITIONS

Annonce : L'annonce indique les caractéristiques du véhicule mis en vente, le contenu du

Diagnostic établi par le Professionnel de l'automobile missionné par DIZAUTO, les photos du véhicule prises par le Professionnel de l'automobile, le prix de vente du véhicule, ainsi que, le cas échéant, le commentaire personnalisé de l'Utilisateur-Vendeur.

Coordonnées : Nom, prénom, **date de naissance**, téléphone, email et adresse postale de l'Utilisateur, et plus généralement toutes informations renseignées sur le Site. **Ces coordonnées seront communiquées au Professionnel de l'automobile ainsi qu'au Convoyeur, le cas échéant.**

Professionnel de l'automobile : Ce terme désigne un expert automobile agréé ou un Centre Automobile. Il s'agit d'un tiers indépendant dans la vente du Véhicule, amené à réaliser un Diagnostic du véhicule de l'Utilisateur-Vendeur, après examen technique, essai, et vérification de la régularité des papiers, le **Professionnel de l'automobile assurant par ailleurs la supervision de la vente.**

Convoyeur : **Partenaire de DIZAUTO** qui assure le transport du véhicule mis en vente du lieu d'enlèvement au lieu de livraison.

Déclaration de cession : Elle formalise définitivement la vente entre l'Utilisateur-Vendeur et l'Utilisateur-Acheteur. **Un exemplaire est adressé par l'Utilisateur-Vendeur à la Préfecture.**

Diagnostic : Examen du Véhicule de l'Utilisateur-Vendeur, réalisé par un Professionnel de l'automobile selon différents points de contrôles définis par DIZAUTO. La commande de cette prestation par DIZAUTO auprès d'un Professionnel de l'automobile recueille l'accord préalable de l'Utilisateur-Vendeur.

Options : Options de réservation dont bénéficie l'Utilisateur-Acheteur lorsqu'il identifie un véhicule qui lui plaît. Il peut choisir de réserver le véhicule et de se déplacer (option « déplacement ») ou de solliciter le transport (option « transport »).

Services DIZAUTO : Ensemble des services d'intermédiation fournis par DIZAUTO aux Utilisateurs.

Utilisateur-Acheteur : Tout utilisateur(s) du Site, personne physique domiciliée en Algérie ou morale immatriculée en Algérie, qui souhaite bénéficier des services de DIZAUTO pour acheter un véhicule.

Utilisateur-Vendeur : Tout utilisateur(s) du Site, personne physique domiciliée en Algérie ou morale immatriculée en Algérie, qui souhaite(nt) bénéficier des services de DIZAUTO pour vendre le véhicule immatriculé en Algérie dont il est propriétaire. Lorsque l'Utilisateur-Vendeur exerce, à titre principal ou annexe, l'activité d'achat revente ou négocie de véhicule d'occasions, celui-ci devra au préalable avoir conclu un contrat de partenariat avec DIZAUTO.

VENDRE UN VEHICULE

ARTICLE 1 - ENREGISTREMENT GRATUIT DU VEHICULE A VENDRE

(i) Lorsque l'Utilisateur-Vendeur est un particulier :

L'Utilisateur-Vendeur reconnaît être âgé de plus de 18 ans et être propriétaire du véhicule qu'il souhaite vendre par l'intermédiaire du Site.

L'Utilisateur-Vendeur remplit directement, ou avec l'assistance de DIZAUTO (par téléphone ou email), le formulaire d'enregistrement du véhicule qu'il souhaite vendre, disponible à partir du Site.

Il renseigne notamment les informations caractéristiques du véhicule : année de mise en circulation, kilométrage, constructeur, modèle, **type de carrosserie, nombre de porte**, carburant, boîte de vitesse, **motorisation et finitions**.

Il renseigne par ailleurs ses coordonnées afin que DIZAUTO puisse le contacter.

Le recours aux services de DIZAUTO emporte acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

DIZAUTO ne prendra contact avec l'Utilisateur-Vendeur que si le véhicule qui doit présenter un excellent état général, a été mis en circulation moins de 7 ans auparavant, et enregistre moins de 120000 km au compteur, et n'a pas connu de sinistre grave.

Lorsque les caractéristiques du véhicule répondent aux exigences de DIZAUTO, cette dernière communique à l'Utilisateur-Vendeur une estimation du prix auquel le véhicule sera vendu sur son Site, sous réserve de l'examen du Véhicule qui sera réalisé par un Professionnel de l'automobile (Voir article 2 ci-après).

L'Utilisateur-Vendeur ayant validé les présentes Conditions Générales reconnaît ainsi que le prix proposé par DIZAUTO lui convient. Si le processus de vente se poursuit selon les modalités définies ci-après, l'Utilisateur-Vendeur autorise donc DIZAUTO à annoncer la mise en vente du véhicule sur le Site au prix communiquée.

DIZAUTO contacte ensuite l'Utilisateur-Vendeur afin qu'il lui transmette, par télécopie ou courrier électronique ou par l'intermédiaire du professionnel le jour de l'inspection :

- Une copie du certificat d'immatriculation (carte-grise) ;
- Une copie de la carte d'identité de l'Utilisateur-Vendeur (recto verso) ;
- Une copie du justificatif de domicile de moins de trois mois ;

- Une copie du justificatif du dernier contrôle technique datant de moins de 12 mois, pour les véhicules de plus de 2 ans.

- Un RIB, lorsque l'Utilisateur-Acheteur aura payé par virement bancaire sur le compte de cantonnement de Dizauto.

Il est entendu que ces dernières données ne seront pas visibles sur le Site et sont seulement destinées à la vérification par DIZAUTO de la propriété du véhicule et à la préparation de la déclaration de cession du véhicule en cas de réalisation de la vente.

La réception de l'ensemble de ces documents engage le processus de mise en vente par l'intermédiaire du Site décrit ci-dessous.

Il est expressément entendu que DIZAUTO, en tant que simple intermédiaire, ne peut garantir à l'Utilisateur-Vendeur la vente de son véhicule.

(ii) Lorsque l'Utilisateur-Vendeur est un professionnel :

DIZAUTO a conclu au préalable un contrat de partenariat avec l'Utilisateur-Vendeur professionnel.

Des véhicules, propriété de l'Utilisateur-Vendeur professionnel, peuvent être proposés à la vente sur la plate-forme de DIZAUTO.

Ces véhicules n'auront été sélectionnés par DIZAUTO que s'ils répondent aux exigences de

DIZAUTO et présentent notamment un excellent état général, ont été mis en circulation moins de 7 ans auparavant, et enregistrent moins de 120001 km au compteur, et n'ont pas connu de sinistre grave.

Pour chaque véhicule, DIZAUTO aura obtenu :

- une copie du certificat d'immatriculation du véhicule,

- une copie du justificatif du dernier contrôle technique datant de moins de 12 mois pour un véhicule de plus de 2 ans.

ARTICLE 2 - RENDEZ-VOUS AVEC UN PROFESSIONNEL DE L'AUTOMOBILE

Une fois que le véhicule a été dûment enregistré et que l'Utilisateur-Vendeur a transmis à DIZAUTO l'intégralité des documents listés ci-dessus, l'Utilisateur-Vendeur met à disposition du Professionnel de l'automobile dont les coordonnées ont été fournies par DIZAUTO, son véhicule aux fins de la réalisation du Diagnostic (inspection).

Le Diagnostic est réalisé par le Professionnel de l'automobile indiqué par DIZAUTO que l'Utilisateur-Vendeur soit un particulier ou un professionnel.

Avec l'assistance de DIZAUTO, l'Utilisateur-Vendeur et le Professionnel de l'automobile conviennent d'un rendez-vous, qui devra intervenir dans les 14 jours dans les locaux du Professionnel de l'automobile, au domicile de l'Utilisateur-Vendeur ou à tout lieu convenu dans la zone de couverture du service par DIZAUTO.

Le Professionnel de l'automobile ou Dizauto contactera l'Utilisateur-Vendeur pour confirmer le rendez-vous au plus tard la veille de la date convenue.

Afin que l'intervention du Professionnel de l'automobile se déroule dans des conditions optimales, et dans le but de faciliter la vente, l'Utilisateur-Vendeur prépare au mieux son véhicule. A cette fin, il fait

les efforts nécessaires pour nettoyer l'intérieur et l'extérieur de son véhicule pour la prise de photos, retirer tous les accessoires comme les sièges enfants, attelage, housse de protection, filtres solaires ou autocollants, et plus généralement tous éléments qui ne seraient pas mis en vente avec le véhicule.

Dans le cadre du Diagnostic, le Professionnel de l'automobile procède à :

- l'examen du véhicule, en ce compris un essai routier ;
- la prise de vues du véhicule, les photos étant destinées à compléter l'annonce qui sera mise en ligne sur le Site ;
- la vérification des informations données par l'Utilisateur-Vendeur à DIZAUTO (identité de l'Utilisateur-Vendeur, certificat d'immatriculation, justificatif du contrôle technique) ;

L'intervention du Professionnel de l'automobile se limite à un contrôle de l'état général du véhicule, et ne constitue pas une garantie, pour l'Utilisateur-Vendeur comme pour l'Utilisateur-Acheteur, contre tout dysfonctionnement qui pourrait survenir.

L'Utilisateur-Vendeur, ou un représentant de son choix, doit obligatoirement assister à l'intervention du Professionnel de l'automobile. Il devra présenter pour l'occasion les éléments suivants :

- Carnet d'entretien, le cas échéant ;
- Facture d'achat, le cas échéant ;
- Factures d'entretiens, le cas échéant ;
- Certificat d'immatriculation (Carte grise);
- Carte d'identité ;
- Procès-verbal de contrôle technique (pour les véhicules de plus de 2 ans, seulement)
- Manuel d'utilisation ;
- Les clés ou les doubles des clés.

L'Utilisateur-Vendeur doit informer le Professionnel de l'automobile de tout évènement qui serait intervenu et qui aurait endommagé le véhicule (accidents et réparations subséquentes, vice révélé...).

Le prix de l'intervention du Professionnel de l'automobile s'élève à un montant entre **1000 DZD**

HT et 2000 DZD HT, TVA au taux en vigueur au jour de la facturation en sus. Il est avancé par DIZAUTO et est porté à la charge de l'Utilisateur-Vendeur si le véhicule mis en vente est vendu. Lorsque le véhicule est vendu par l'intermédiaire de DIZAUTO, le prix de l'intervention du Professionnel de l'automobile est compris dans le montant de la commission due par l'Utilisateur-Vendeur à DIZAUTO.

A moins que l'Utilisateur-Vendeur ne soit à l'origine de la non réalisation de la vente à raison d'une violation de l'obligation de ne pas vendre son véhicule prévu à l'article 5 des présentes, le prix de l'intervention du Professionnel de l'automobile demeure à la charge de DIZAUTO lorsque le véhicule mis en vente n'aura pas trouvé acheteur.

ARTICLE 3 - ESTIMATION DU PRIX DU VÉHICULE ET DE LA COMMISSION PAR DIZAUTO

Au regard du Diagnostic, du positionnement du marché, des connaissances techniques de

DIZAUTO, DIZAUTO procède à l'évaluation du prix de vente du véhicule.

Ce prix, qui correspond au prix moyen du marché de l'achat et de la vente de particulier à particulier, comprend la commission que l'Utilisateur-Vendeur versera à DIZAUTO en contrepartie des prestations effectuées pour son compte et le soumet à l'Utilisateur-Vendeur.

Le montant de la commission est évalué comme suit. Il varie en fonction du prix de vente du véhicule. Le montant de la commission ne pourra pas être inférieur à **10 000DZD** Toutes Taxes Comprises (TTC).

Prix de vente du véhicule Commission (en %)

L'accord donné par l'Utilisateur-Vendeur sur le prix de son véhicule, tel qu'évalué par DIZAUTO, emporte la mise en ligne de l'annonce de vente du véhicule sur le Site et les sites partenaires.

En cas de refus, DIZAUTO s'interdit de mettre en ligne l'annonce du véhicule de l'Utilisateur Vendeur. L'accord donné sur le prix de mise en vente du véhicule tel qu'évalué par DIZAUTO, est donné par un clic de validation, dont le lien électronique est adressé par DIZAUTO à l'Utilisateur-Vendeur par courrier électronique ou par retour de mail directement ou dans son Compte-Utilisateur ou oralement par téléphone.

ARTICLE 4 - SERVICES FOURNIS PAR DIZAUTO

Une fois le prix fixé en accord avec DIZAUTO, DIZAUTO s'engage à :

- Mettre en ligne l'annonce de l'Utilisateur-Vendeur sur son Site et les sites partenaires de DIZAUTO ;
- Recevoir la somme due par l'Utilisateur-Acheteur sur un compte de cantonnement
- Organiser, avec le Convoyeur, la livraison du véhicule au domicile de l'Utilisateur-Acheteur et la collecte de la totalité des documents nécessaires à la vente et notamment le certificat d'immatriculation et le justificatif du contrôle technique (le cas échéant) (en cas d'option « livraison ») ;
- Organiser, avec les Utilisateurs, le rendez-vous de cession en présence d'un Professionnel de l'automobile pour la finalisation de la vente (en cas d'option « déplacement ») ;
- Transférer la somme due à l'Utilisateur-Vendeur, déduction faite de la commission due à DIZAUTO, après signature, par l'Utilisateur-Acheteur, de la déclaration de cession et réception carte grise barrée, lorsque le paiement du prix de vente du véhicule n'est pas fait par chèque de banque.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR-VEUNDEUR

En contrepartie des prestations effectuées par DIZAUTO, l'Utilisateur-Vendeur s'engage à :

- Ne pas vendre directement ou indirectement son véhicule, pendant un délai de **4 semaine** calendaire, qui commence à courir à compter de la mise en ligne de l'annonce sur le Site. A l'issue de cette période, l'Utilisateur-Vendeur est libre de vendre directement ou indirectement son véhicule et de demander à DIZAUTO de retirer l'annonce du Site, ou de la maintenir.

Le non-respect de cette disposition emporte le droit, pour DIZAUTO, de réclamer à l'Utilisateur-Vendeur le paiement de la somme forfaitaire de **10 000 DZD** TTC.

En tous les cas, l'Utilisateur-Vendeur s'interdit de vendre directement son véhicule à un Utilisateur-Acheteur présenté par DIZAUTO ou à défaut, sera redevable de l'intégralité de la commission.

Dans l'hypothèse où, au cours du délai de 5 semaines, l'Utilisateur-Vendeur invoquerait auprès de DIZAUTO une panne du véhicule ou un problème susceptible de gêner la vente, indiquant de ce fait vouloir renoncer aux services proposés par DIZAUTO, l'Utilisateur- Vendeur devra justifier de la panne ou du

problème technique invoqué (par exemple, par une attestation d'un garagiste). A défaut, les dispositions de l'alinéa précédent s'appliquent.

- Rendre disponible le véhicule mis en vente dès la mise en ligne de l'annonce sur le Site. A ce titre, **l'Utilisateur-Vendeur déclare que le véhicule mis en vente n'est grevé d'aucune sûreté** ;

- Signer la déclaration de cession :

o en présence du Convoyeur, lors de l'enlèvement du véhicule ;

o en présence de l'Utilisateur-Acheteur et d'un Professionnel de l'automobile, lorsque ce dernier se sera déplacé pour voir le véhicule. (Voir article 10)

L'Utilisateur-Vendeur peut faire usage du véhicule mis en vente dans des conditions normales jusqu'à ce que DIZAUTO l'informe du paiement, par un Utilisateur-Acheteur, du prix de vente du véhicule.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur-Vendeur ferait un usage du véhicule supérieur à 1500 km, à compter du relevé de compteur par le Professionnel de l'automobile lors du Diagnostic, il en informe immédiatement DIZAUTO qui proposera à l'Utilisateur-Vendeur une réévaluation du prix.

En cas de dommage causé au véhicule mis en vente ou de tout évènement susceptible d'influer sur son prix de vente, l'Utilisateur-Vendeur s'engage à immédiatement prévenir DIZAUTO et à fournir un justificatif (devis garage, photo de la carrosserie...). Dans ce cas, l'estimation du prix de vente pourra être revue à la baisse, et sera fixée d'un commun accord entre l'Utilisateur-Vendeur et DIZAUTO.

ARTICLE 6 – ENLEVEMENT DU VEHICULE ET REMISE DES DOCUMENTS NECESSAIRES A LA CESSION

ARTICLE 6.1 – REMISE DES DOCUMENTS NECESSAIRES A LA CESSION A L'UTILISATEUR-ACHETEUR

Le présent article ne s'applique que dans le cas où l'Utilisateur-Acheteur a choisi l'option « **Transport** » (Voir article 10).

Lorsque l'Utilisateur-Acheteur aura choisi l'option « **Transport** », DIZAUTO missionne un Professionnel de l'automobile chez l'Utilisateur-acheteur ou à tout autre lieu convenu préalablement avec lui, et le transporte au lieu convenu avec l'Utilisateur-Vendeur. Au moment du rendez-vous au cours duquel seront présents l'Utilisateur-Vendeur, l'Utilisateur-Acheteur, le Professionnel de l'automobile et/ou un agent DIZAUTO, si l'Utilisateur-Acheteur confirme sa volonté d'acheter le véhicule et remet un chèque de banque ou l'argent en liquide ou a préalablement réglé par virement sur le compte de cantonnement du montant du prix d'achat du véhicule, l'Utilisateur-Vendeur lui remet, en contrepartie :

- les clés du véhicule ;

- le certificat d'immatriculation (barrée);

- L'original du dernier contrôle technique datant de moins de 12 mois, pour les véhicules de plus de 2 ans ;

Le carnet d'entretien du véhicule ;

ARTICLE 6.2 – ENLEVEMENT DU VEHICULE ET REMISE DES DOCUMENTS NECESSAIRES

A LA CESSION, AU CONVOYEUR

Le présent article ne s'applique que dans le cas où l'Utilisateur-Acheteur a choisi l'option « Livraison » (Voir article 11).

A réception des frais de réservation de cette option sur le compte de cantonnement ou en liquide, DIZAUTO en informe le Convoyeur qui prendra contact avec l'Utilisateur-Vendeur en vue de l'enlèvement du véhicule et de la collecte des documents nécessaires à la cession.

Le Convoyeur et l'Utilisateur-Vendeur conviennent d'un rendez-vous, qui doit impérativement intervenir dans les 5 jours de la prise de contact.

Le jour du rendez-vous, et avant de procéder à l'enlèvement, le Convoyeur s'assure que le véhicule mis en vente est visuellement conforme en tous points au Diagnostic et vérifie l'identité de l'Utilisateur-Vendeur et du co-titulaire, le cas échéant, de la carte grise.

Si c'est le cas, le Convoyeur se fait remettre par l'Utilisateur-Vendeur :

- les clés du véhicule ;
- le certificat d'immatriculation ;
- L'original du dernier contrôle technique datant de moins de 12 mois, pour les véhicules de plus de 2 ans ;
- Le carnet d'entretien du véhicule ;

L'Utilisateur-Vendeur se déplace avec le convoyeur et signe le certificat d'immatriculation ainsi que la déclaration de cession du véhicule, qui auront été préalablement préparés (une fois réception de la somme totale du véhicule). Il procède alors au convoyage du véhicule et de l'utilisateur-vendeur pour livrer le véhicule directement à l'Utilisateur-Acheteur.

Si le véhicule n'est plus conforme au Diagnostic, ou si l'Utilisateur-Vendeur ne remet pas l'intégralité des documents listés ci-dessus, ou refuse de signer la déclaration de cession, ou si l'identité n'est pas conforme, le Convoyeur ne procède pas à l'enlèvement du véhicule.

Dans ce cas, la Commande de l'Utilisateur-Acheteur est caduque. Il sera intégralement remboursé de la somme qu'il aura préalablement versée.

ARTICLE 7 – VIREMENT DU PRIX DE VENTE MINORE DU MONTANT DE LA COMMISSION DUE

Lorsque DIZAUTO a connaissance de la réalisation complète de la vente, c'est-à-dire une fois que l'Utilisateur-Acheteur a payé intégralement le prix et signé les déclarations de cession du véhicule, la commission visée à l'article 3 des présentes lui est définitivement due.

(i) Lorsque l'Utilisateur-Acheteur a choisi de régler par chèque de banque, le chèque devra être libellé à l'ordre de l'Utilisateur-Vendeur. Le montant de ce chèque devra correspondre au prix de vente minoré du montant de la commission due à DIZAUTO.

o Le prix de la vente reversé est minoré du montant de la commission due à DIZAUTO.

En aucun cas, le versement du prix ne peut intervenir avant la complète réalisation de la vente, c'est-à-dire avant la signature, par l'Utilisateur-Acheteur, de la déclaration de cession.

ARTICLE 8 – RETOUR DU VEHICULE EN CAS DE REFUS, PAR L'UTILISATEUR-ACHETEUR, DE REALISER LA VENTE

Le présent article ne s'applique que lorsque l'Utilisateur-Acheteur aura choisi l'option « Livraison » (Voir article 11).

En cas de refus, par l'Utilisateur-Acheteur, de signer la déclaration de cession du véhicule, DIZAUTO organise avec le Convoyeur, le retour du véhicule au lieu d'enlèvement, dans les meilleurs délais. Le Convoyeur retourne le véhicule au vendeur au lieu de levage.

Le jour du rendez-vous, le Convoyeur remet à l'Utilisateur-Vendeur le véhicule, les clés et l'intégralité des documents, certificat d'immatriculation qui lui avaient été confiés. La déclaration de cession est détruite. Le Convoyeur fait également signer à l'Utilisateur-Vendeur un bon de restitution du véhicule, ce qui le dégage de toute responsabilité de la garde du véhicule. L'annonce du véhicule mis en vente est alors à nouveau disponible sur le Site.

ACHETER UN VEHICULE

Tout Utilisateur peut naviguer librement sur le Site et avoir accès aux annonces.

Que l'Utilisateur-Vendeur soit un particulier ou un professionnel, DIZAUTO fournit les mêmes services à l'Utilisateur-Acheteur.

ARTICLE 9 – RESERVATION DU VEHICULE CHOISI

Lorsqu'un Utilisateur-Acheteur identifie un véhicule correspondant à ses attentes, il crée un Compte-Utilisateur (Voir article 15.1) et réserve le véhicule de son choix.

L'Utilisateur-Acheteur choisit entre les options « déplacement » (Voir article 10) ou « **Transport** » (Voir article 11).

Quelle que soit l'option choisie par l'Utilisateur-Acheteur, la validation de l'option emporte pour lui l'obligation de régler à DIZAUTO un paiement initial pour réserver le véhicule, **à verser dans les 48hrs** par l'une des options suivantes : **Transfert bancaire, Virement CCP, Paiement en Liquide ou cheque certifiée**. Ce montant est intégralement remboursable si l'Utilisateur-Acheteur souhaite annuler sa réservation.

Ce paiement initial vaut confirmation de la réservation du véhicule pendant 7 jours calendaires et de l'option choisie par l'Utilisateur-Acheteur.

La réception de la somme requise pour la réservation emporte notamment l'obligation pour DIZAUTO de :

- rendre immédiatement l'annonce indisponible de manière à ce qu'aucun autre Utilisateur-Acheteur ne puisse réserver le même véhicule pendant 7 jours calendaires,
- d'organiser le rendez-vous en présence d'un Professionnel de l'automobile au cours duquel l'Utilisateur-Acheteur pourra, ou non, finaliser la vente.

Dès lors que le service vendu par DIZAUTO est immédiatement consommé, l'Utilisateur-Acheteur déclare expressément renoncer au délai légal de rétractation de 14 jours.

CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'UTILISATEUR-ACHETEUR

AYANT CHOISI L'OPTION « DEPLACEMENT »

ARTICLE 10 – OPTION « DEPLACEMENT »

L'option « Déplacement » offre à l'Utilisateur-Acheteur la possibilité de se déplacer à l'endroit où se situe le véhicule en présence d'un Professionnel de l'automobile désigné par DIZAUTO, dans le but de contrôler la conformité du véhicule réservé avec l'annonce, et le cas échéant, de finaliser la vente.

(i) Paiement initial

Lors de la réservation, la validation de cette option emporte pour l'Utilisateur-Acheteur l'obligation de verser à DIZAUTO un paiement initial.

Le montant varie selon le mode de paiement choisi par l'Utilisateur-Acheteur pour régler le solde du véhicule (voir (ii)). Si l'Utilisateur-Acheteur choisit un mode de paiement par :

- Virement bancaire sur un compte de cantonnement: le montant comprendra les frais de formalités de 10 000 DZD (cent quatre-vingt-dix-huit euros) ainsi que les éventuelles options payantes choisies (garantie mécanique Premium mensuelle (Garantie M) ou garantie mécanique Premium comptant (Garantie M)).

- Chèque de banque : le montant comprendra les frais de formalités de 10 000 DZD, les éventuelles options payantes choisies (garantie mécanique Premium mensuelle (Garantie M - COOL DRIVE) ou garantie mécanique Premium comptant (Garantie M - PREMIUM WEB)) ainsi que les frais de services DIZAUTO compris dans le prix de vente du véhicule.

Le versement du paiement initial est intégralement remboursable si l'Utilisateur-Acheteur souhaite annuler sa réservation.

A réception de ce montant, DIZAUTO organise le rendez-vous en présence du Professionnel de l'automobile le plus proche de l'Utilisateur-Vendeur, qui intervient dans un délai maximum de sept jours calendaires.

(ii) Modalités de paiement du solde à régler du prix de vente du véhicule

L'Utilisateur-Acheteur peut payer le solde à régler du prix de vente du véhicule par chèque de banque ou par virement bancaire ou postal sur un compte de cantonnement ou en liquide à déposer au siège de DIZAUTO.

Le prix dû par l'Utilisateur-Acheteur comprend :

- Le prix de vente du véhicule, tel qu'il est annoncé par DIZAUTO sur le Site
- Les éventuelles prestations optionnelles commandées par l'Utilisateur-Acheteur
- Les frais de formalités de 10 000 DZD.

Les prix indiqués sont fixes et non négociables.

● Paiement par chèque de banque

Lorsque le paiement se fait par chèque de banque, l'Utilisateur-Acheteur s'engage à adresser (par courrier électronique ou dans son Compte-Utilisateur) une copie du chèque accompagnée d'une copie de sa carte d'identité à DIZAUTO, qui s'assure de leur authenticité, avant que le rendez-vous en présence du Professionnel de l'automobile n'intervienne.

Afin de pouvoir repartir avec le véhicule, en cas de réalisation de la vente, l'Utilisateur-Acheteur s'engage à se présenter au rendez-vous avec :

- Un chèque de banque correspondant au solde à régler du prix de vente du véhicule, à l'ordre de l'Utilisateur-Vendeur, dont l'identité lui aura été communiquée par DIZAUTO préalablement à la date de rendez-vous ;
- Sa carte d'identité.

- Paiement par virement bancaire sur un compte de cantonnement

Le paiement par virement bancaire sur un compte de cantonnement, dont les coordonnées sont communiquées par DIZAUTO, doit impérativement intervenir avant le rendez-vous en présence du Professionnel de l'automobile. Le montant ne sera viré sur le compte de l'Utilisateur-Vendeur que dans l'hypothèse où l'Utilisateur-Acheteur signe la déclaration de cession.

(iii) Le rendez-vous en présence du Professionnel de l'automobile

Le jour du rendez-vous, sont présents : l'Utilisateur-Vendeur, l'Utilisateur-Acheteur, l'un de nos Professionnels automobile et/ou un agent DIZAUTO.

L'Utilisateur-Acheteur contrôle la conformité du véhicule à l'annonce et fait un essai du véhicule si souhaité, pour une durée de dix minutes environ. Le Professionnel de l'automobile et/ou l'agent DIZAUTO vérifie l'identité de l'Utilisateur-Vendeur et de l'Utilisateur-Acheteur ainsi que son attestation d'assurance pour le véhicule le cas échéant.

- Si l'Utilisateur-Acheteur estime que le véhicule est conforme à ses attentes, il signe la déclaration de cession valant vente. Il remet, le cas échéant, le chèque de banque à l'Utilisateur-Vendeur, si ce mode de paiement a été choisi.

L'Utilisateur-Vendeur lui remet les clés du véhicule ainsi que l'ensemble des documents suivants :

- La déclaration de cession signée
- Le justificatif du dernier contrôle technique (le cas échéant)
- Le carnet d'entretien du véhicule
- La carte grise barrée

La vente devient définitive à la signature des déclarations de cession du véhicule.

L'Utilisateur-Acheteur se reconnaît ainsi propriétaire du véhicule acquis.

A moins que l'Utilisateur-Acheteur n'ait demandé à DIZAUTO d'assurer les formalités d'établissement du certificat d'immatriculation en son nom, **l'Utilisateur-Acheteur en fera son affaire.**

Si l'utilisateur-Acheteur souscrit auprès de l'assureur partenaire de DIZAUTO (voir article 12.1) la garantie mécanique COOL DRIVE (payante) ou la garantie mécanique PREMIUM WEB (payante), l'agent DIZAUTO et /ou le Professionnel de l'automobile lui remet le contrat de garantie le jour de la cession. La garantie souscrite commence à courir le jour de la signature de la déclaration de cession.

- Si l'Utilisateur-Acheteur estime que le véhicule n'est pas conforme à ses attentes, il informe l'Utilisateur-Vendeur présent et/ou l'agent DIZAUTO ou le Professionnel de l'Automobile qu'il ne souhaite pas acheter le véhicule.

Le paiement initial qu'il avait préalablement versé lors de la validation de l'option « Transport » sera donc remboursé **moins les frais de transport de l'Utilisateur-Acheteur.**

Si l'Utilisateur-Acheteur avait choisi de régler le solde du prix du véhicule par virement bancaire sur un compte de cantonnement, le montant qu'il avait préalablement viré lui sera restitué par DIZAUTO dans les plus brefs délais.

L'Utilisateur-Acheteur, qui aura nécessairement eu connaissance de l'identité de l'Utilisateur-Vendeur, s'engage à ne pas le contacter directement aux fins de lui acheter son véhicule, sans passer par l'intermédiaire de DIZAUTO.

CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'UTILISATEUR-ACHETEUR

AYANT CHOISI L'OPTION « LIVRAISON »

ARTICLE 11 - OPTION « LIVRAISON »

L'option « Livraison » permet à l'Utilisateur-Acheteur de bénéficier de la livraison du véhicule réservé à son domicile ou tout autre lieu convenu, et de contrôler la conformité du véhicule commandé à l'annonce, avant la réalisation définitive de la vente.

(i) Paiement initial « Livraison »

Lors de la réservation, la validation de cette option emporte pour l'Utilisateur-Acheteur l'obligation de verser à DIZAUTO un paiement initial. Celui-ci comprendra les frais de formalités de **10 000 DZD** les éventuelles options payantes choisies (**garantie mécanique Premium mensuelle (Garantie M - COOL DRIVE) ou garantie mécanique Premium comptant (Garantie M - PREMIUM WEB)**) **ainsi que le montant des frais de livraison (variables selon l'éloignement géographique).**

Le versement du paiement initial se fait par l'une des méthodes choisit par l'Utilisateur-Acheteur lors de la réservation du véhicule. Il est intégralement remboursable si l'Utilisateur-Acheteur souhaite annuler sa réservation avant la livraison.

Les frais de livraison demeureront définitivement acquis à DIZAUTO, si la livraison a bien été effectuée, peu importante que la vente ait ou non été finalement réalisée, ou si la livraison a fait l'objet d'une annulation par l'Utilisateur-Acheteur moins de 24 heures avant la date de livraison convenue.

Dans l'hypothèse où le véhicule ne serait pas livré, et sauf annulation par l'UtilisateurAcheteur moins de 24 heures avant la date de livraison convenue, DIZAUTO procédera au remboursement de l'Utilisateur-Acheteur.

A réception du paiement de cette somme, DIZAUTO s'engage à :

- Faire livrer le véhicule, par le Convoyeur, au domicile de l'Utilisateur-Acheteur ;
- Assurer les formalités administratives de la cession du véhicule c'est-à-dire, préparation de la déclaration de cession.

(ii) Modalités de paiement du prix de vente du véhicule

Le paiement du prix de vente du véhicule intervient obligatoirement avant la date de livraison convenue avec le Convoyeur.

Le prix dû par l'Utilisateur-Acheteur comprend :

- le prix de vente du véhicule, tel qu'il est annoncé par DIZAUTO sur le Site
- les frais de formalités de **10 000DZD** comprenant les formalités d'établissement du certificat d'immatriculation et les coûts administratifs de mise à disposition du véhicule.
- les éventuelles prestations optionnelles commandées par l'Utilisateur-Acheteur. Les prix indiqués sont fixes et non négociables.

Le paiement du prix de vente du véhicule intervient par virement bancaire sur un compte de cantonnement dont les coordonnées sont communiquées à l'Utilisateur- Acheteur par DIZAUTO, ou **Paiement en Liquide ou cheque certifiée**. DIZAUTO se chargera ensuite de transférer le montant dû à l'Utilisateur- Vendeur après la signature, par l'Utilisateur-Acheteur, de la déclaration de cession du véhicule.

Le complet paiement des frais de réservation de l'option <Livraison> doit intervenir 48h au moins avant la date de livraison du véhicule organisée avec le Convoyeur.

Le défaut de paiement dans le délai vaut renonciation de l'Utilisateur-Acheteur à l'achat du véhicule. L'annonce du véhicule sera de nouveau mise en ligne.

(iii) Livraison du véhicule

A réception du complet paiement des frais de **de réservation de l'option <Livraison>** par DIZAUTO, le Convoyeur confirme à l'Utilisateur-Acheteur la date à laquelle interviendra la livraison du véhicule.

Lors de la livraison, l'Utilisateur-Acheteur contrôle la conformité du véhicule à l'annonce et, accompagné du Convoyeur, peut faire un essai du véhicule, pour une durée de dix minutes environ.

• Signature des déclarations de cession

Si l'Utilisateur-Acheteur estime que le véhicule est conforme à ses attentes, il signe les déclarations de cession.

Une fois la carte grise barrée, Le Convoyeur lui remet les clés du véhicule ainsi que l'ensemble des documents suivants :

- Le certificat d'immatriculation **barrée**
- Les déclarations de cession
- Le justificatif du dernier contrôle technique (le cas échéant)
- Le carnet d'entretien du véhicule

Si l'utilisateur-Acheteur souscrit auprès de l'assureur partenaire de DIZAUTO (voir article 12.1) la garantie mécanique COOL DRIVE (payante) ou la garantie mécanique

PREMIUM WEB (payante), le convoyeur lui remet le contrat de garantie le jour de la livraison. La garantie souscrite commence à courir le jour de la signature de la déclaration de cession.

Si l'Utilisateur-Acheteur choisit la garantie CLUB IDENTICAR 6 mois offerts (voir article 12.2), il sera notifié par DIZAUTO une fois la vente effective pour souscrire à cette garantie directement en ligne. L'utilisateur-Acheteur doit souscrire à la garantie

CLUB IDENTICAR dans un délai d'un mois maximum à compter de la date de cession du véhicule pour bénéficier des 6 premiers mois offerts.

La vente devient définitive à la signature de la déclaration de cession du véhicule.

L'Utilisateur-Acheteur se reconnaît ainsi propriétaire du véhicule acquis.

A moins que l'Utilisateur-Acheteur n'ait demandé à DIZAUTO d'assurer les formalités d'établissement du certificat d'immatriculation en son nom (Voir article 12), l'Utilisateur- Acheteur fera son affaire des formalités d'établissement du certificat d'immatriculation.

- Refus de signer la déclaration de cession et restitution des fonds versés

Si l'Utilisateur-Acheteur estime que le véhicule n'est pas conforme à ses attentes, il est libre de refuser de signer la déclaration de cession du véhicule.

La vente est alors caduque. DIZAUTO pourra rendre le véhicule à nouveau disponible sur le Site.

Les frais de formalités de **10 000 DZD** et les éventuelles options payantes choisies (garantie mécanique COOL DRIVE ou PREMIUM WEB) préalablement versés lors de la réservation seront intégralement remboursés à l'Utilisateur-Acheteur. **La somme versée au titre de la livraison du véhicule demeure acquise à DIZAUTO.**

CONDITIONS COMMUNES AUX UTILISATEURS-ACHETEURS

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE

A TOUS LES UTILISATEURS

ARTICLE 12 – RESPONSABILITES ET GARANTIES

DIZAUTO s'engage à administrer le Site et à fournir ses services avec professionnalisme et diligence et à tout mettre en œuvre afin de remédier à tout dysfonctionnement porté à sa connaissance.

Dans le cadre de l'exécution des services précédemment décrits, les Utilisateurs reconnaissent que le seul rôle de DIZAUTO est d'assurer l'intermédiation entre les Utilisateurs. A ce titre, DIZAUTO n'est en aucun cas revendeur des véhicules mis en vente sur son Site, et n'acquiert, à aucun moment, la propriété desdits véhicules.

DIZAUTO ne peut garantir à l'Utilisateur-Vendeur que son véhicule sera vendu sur le Site, et qu'il satisfera les exigences de l'Utilisateur-Acheteur.

La responsabilité de DIZAUTO ne pourra pas être recherchée en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance imputable aux Utilisateurs ou aux prestataires et/ou sous-traitants de DIZAUTO qui interviendrait dans le processus de vente ;
- force majeure.

Les véhicules restent la propriété de l'Utilisateur-Vendeur jusqu'à la signature, par l'Utilisateur-Acheteur, de la déclaration de cession du véhicule et que la carte grise soit barrée.

L'Utilisateur-Vendeur est donc seul responsable du véhicule qu'il vend. Il garantit DIZAUTO de toutes les conséquences directes d'une action qui trouverait sa source dans les renseignements ou documents qu'il transmet à DIZAUTO et qui concerne le véhicule à vendre, ou dans le Diagnostic réalisée par un Professionnel de l'automobile et commandée par l'Utilisateur-Vendeur.

DIZAUTO, qui n'acquiert à aucun moment la propriété des véhicules mise en vente, ne pourra en conséquence voire sa responsabilité engagée au titre du caractère défectueux des véhicules vendus pour le compte des Utilisateurs, ou des vices cachés dont ils pourraient être entachés.

L'Utilisateur-Vendeur garantit DIZAUTO qu'il est habilité à vendre son véhicule au travers du Site.

Les véhicules vendus par les Utilisateurs-Vendeurs bénéficient de plein droit, conformément aux **dispositions légales, de la garantie légale contre les vices cachés.**

ARTICLE 14 – DELAI DE RETRACTATION – RENONCIATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, compte tenu de la nature des prestations fournies par DIZAUTO qui débutent immédiatement, il est entendu que les Utilisateurs renoncent expressément à leur droit de rétractation de 14 jours dont ils pourraient bénéficier à l'égard de DIZAUTO.

Par ailleurs, il est entendu que :

- aucun délai de rétractation n'est octroyé dans le cadre de la vente d'un véhicule entre particuliers, en application des dispositions du Code de la consommation :
- un délai de rétractation de 14 jours est octroyé à l'Utilisateur-Acheteur particulier lorsque l'Utilisateur-Vendeur est un professionnel

Afin que l'Utilisateur-Acheteur puisse exercer son droit de rétractation conformément aux dispositions du Code de la consommation, un formulaire de rétractation est mis à sa disposition.

Un accusé de réception de la demande de rétractation sera adressé par voie électronique à l'Utilisateur-Acheteur.

ARTICLE 15 – UTILISATION DU SITE

ARTICLE 15.1 – CREATION DU COMPTE UTILISATEUR

Pour accéder aux fonctionnalités du Site et aux services fournis par DIZAUTO, tout Utilisateur doit au préalable créer un espace personnel dit « Compte-Utilisateur ».

A cet effet, l'Utilisateur renseigne, sur le Site, son nom, prénom, **date de naissance**, adresse postale et électronique, ainsi que son numéro de téléphone.

ARTICLE 15.2 – ACCES AU SITE

L'accès et l'utilisation du Site emporte l'acceptation sans réserve par les Utilisateurs des conditions et prévisions du présent article.

DIZAUTO ne peut garantir l'accès permanent au Site, 24h/24 et 7 jours/7, et ne saurait être responsable de l'inaccessibilité du Site qui interviendrait suite à des ruptures et interruptions techniques, ou pour d'autres raisons, telles que des interventions de maintenance et/ou de mises à jour.

En conséquence, la responsabilité de DIZAUTO ne saurait être engagée en cas d'impossibilité, pour les Utilisateurs, d'accéder au Site ou d'utiliser les services.

Lorsque le Site est inaccessible, les délais visés dans les présentes conditions générales sont prorogés.

ARTICLE 15.3 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

DIZAUTO est titulaire exclusif, directement ou indirectement, des éléments de propriété intellectuelle grevant le Site et notamment de la marque « DIZAUTO », enregistrée à l'INAPI sous le n° **4183035**, ainsi que du nom de domaine www.dizauto.com.

Aussi, les Utilisateurs s'interdisent de reproduire toute annonce de mise en vente de véhicule, mise en ligne par DIZAUTO à la demande d'un Utilisateur-Vendeur, sur un autre site internet, sauf autorisation préalable écrite de DIZAUTO.

ARTICLE 15.4 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les Utilisateurs sont seuls responsables des données qu'ils communiquent à DIZAUTO.

Les données recueillies par DIZAUTO sont nécessaires à l'exécution des prestations de services fournies par DIZAUTO. Elles sont communiquées aux prestataires de DIZAUTO intervenant dans le cadre de l'exécution des prestations ainsi qu'aux partenaires de DIZAUTO.

Sous réserve de l'accord exprès de l'Utilisateur, les données le concernant peuvent également être utilisées par DIZAUTO et les prestataires et les partenaires, à des fins de prospection et de statistiques.

Particulièrement, l'utilisateur accepte d'être recontacté afin d'obtenir l'estimation demandée et accepte de recevoir des relances concernant son estimation ainsi que des lettres d'information ou 'newsletters' envoyées par DIZAUTO.

Les Utilisateurs disposent, conformément à la loi précitée, d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de suppression et d'opposition sur les données les concernant. Ce droit peut être exercé en contactant DIZAUTO par courriel dizauto@dizauto.com ou courrier

DIZAUTO KWERK TOUR FIRST, 1 place des Saisons, CS 30106, 92048 PARIS LA

ARTICLE 15.5 – CONVENTION DE PREUVE

Les communications effectuées par le biais de courrier électronique ainsi qu'au travers du Site sont des modes de communication valablement admis à titre de preuve par DIZAUTO comme par les Utilisateurs.

Toutes les informations enregistrées dans les bases de données informatiques de DIZAUTO ont, jusqu'à preuve du contraire, la même force probante qu'un écrit signé sur un support papier, tant en ce qui concerne leur contenu qu'en ce qui concerne la date et l'heure à laquelle ils ont été effectués et/ou reçus. Ces traces inaltérables, sûres et fiables sont gravées et conservées dans les systèmes informatiques de DIZAUTO.

Les documents de DIZAUTO reproduisant ces informations, ainsi que les copies ou reproductions de documents produits par DIZAUTO ont la même force probante que l'original, jusqu'à preuve du contraire.

ARTICLE 16 – DISPOSITIONS DIVERSE

ARTICLE 16.1 - MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES

DIZAUTO conserve la possibilité de modifier les présentes conditions générales.

La version applicable est celle en vigueur au jour de l'utilisation du Site par l'Utilisateur, qui devra les accepter à chaque utilisation. Il en recevra un exemplaire par courriel après acceptation sur le Site.

ARTICLE 16.2 - INDEPENDANCE DES CLAUSES

La caducité d'une des clauses contenues dans les présentes n'affecte pas la validité des autres clauses.

Le fait que Dizauto n'ait pas exigé l'application d'une stipulation quelconque du présent

Contrat, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de Dizauto découlant de ladite stipulation.

ARTICLE 16.3 – RECLAMATIONS

Pour toute réclamation information, question ou conseil, le service clientèle de DIZAUTO peut être contacté :

- par email à l'adresse dizauto@dizauto.com

- par téléphone : au 01 86 95 04 14, de 10 heures à 17 heures.

ARTICLE 16.4 - DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES - MEDIATION

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français.

Tout litige concernant l'exécution ou l'interprétation des présentes Conditions Générales de Prestations sera soumis à la juridiction territorialement et matériellement compétente.

En application des dispositions du Code de la consommation, le consommateur pourra soumettre le différend à un médiateur de la consommation qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

Toute réclamation doit être transmise, par écrit, à titre préalable, à Dizauto par courrier électronique à l'adresse électronique : dizauto@dizauto.com ou par courrier postal adressé à

ADRESSE

Les parties restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

Alger, le